# DE LA RÉORGANISATION

DE LA

# MÉDECINE MILITAIRE



PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

# DE LA RÉORGANISATION

DE LA

# MÉDECINE MILITAIRE

## DISCOURS

PRONONCÉ A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DANS LA SÉANCE DU 29 JUILLET 1873

PAR

**M. C. SÉDILLOT**

Membre de l'Institut
Associé national de l'Académie de médecine
Ex-professeur de la Faculté de médecine de Strasbourg
et professeur honoraire de celle de Nancy
Ex-médecin inspecteur et directeur de l'École militaire de santé
Commandeur de la Légion d'honneur, etc.



PARIS
G. MASSON, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE
1873

# DE LA RÉORGANISATION

DE LA

# MÉDECINE MILITAIRE

L'appel d'un ministre de la guerre aux lumières de l'Académie, pour l'organisation du corps de santé de l'armée, montre combien les plus hautes autorités recherchent les compétences sérieuses, et est un hommage à l'esprit de vérité et de perfectionnement, sans lequel tout marche fatalement aux catastrophes.

En demandant que le corps de santé, dont l'autonomie a été proposée par la commission de la réorganisation de l'armée, soit soustrait à la direction de l'intendance et placé sous les ordres du commandement, et que la pharmacie militaire soit ramenée à son rang de service auxiliaire et subordonné, je ne fais qu'exprimer d'anciennes et profondes convictions.

Pendant quarante cinq ans d'activité dans un corps, dont j'ai occupé successivement tous les grades, je n'ai jamais eu qu'à me louer de mes relations avec les membres de l'intendance, et je m'honore d'avoir été le collègue d'hommes tels

que Fauché, Sérullas, Brault, Millon, et MM. Fée, Langlois, Roucher, Coulier, Poggiale et Jeannel. Mes sentiments d'affection et de considération pour leur personne et leurs travaux restent manifestement en dehors des intérêts généraux que nous discutons.

L'*armée* représente la force, l'action, le dévouement et le sacrifice absolus.

Unité, responsabilité, pouvoir, prévoyance, précision, rapidité, sont ses attributs.

L'unité du commandement domine et s'impose; tout y aboutit et tout en dérive. Le général transmet et délègue son autorité à ses chefs de corps, quelles qu'en soient les attributions spéciales, et la meilleure organisation est celle qui simplifie les mouvements, supprime les rouages inutiles et donne la plus grande somme possible de résultats.

Les règles sont les mêmes pour le corps de santé; clarté, précision, rapidité, disparition des compétitions, des dissidences et des difficultés, qui pourraient en retarder ou en compromettre le fonctionnement.

Qui dit autonomie dit unité, et ce principe tranche immédiatement la question de la pharmacie.

Les sociétés et les institutions sont soumises, comme toute chose, à des lois invariables.

L'homme progresse en subdivisant et spécialisant ses aptitudes et ses activités, dans les voies infinies de la perfection.

C'est une des conséquences de sa liberté, et la discussion, l'opposition et la concurrence en sont les suites légitimes et nécessaires.

La situation change quand il s'agit de conservation et de défense; tout alors doit devenir accord, concours et con-

centration, pour la mise en œuvre des forces séparées ou réunies.

Il est facile de suivre ce double mouvement dans l'évolution de la médecine.

Le médecin fut d'abord opérateur et prépara ses médicaments, mais les exigences de sa profession le forcèrent à déléguer à ses élèves et à ses serviteurs les soins et les travaux qu'il les jugeait capables de remplir.

Le chirurgien et le pharmacien sont nés de ces spécialités, avec cette différence que le premier est arrivé à fonder notre grande académie de chirurgie, une de nos gloires françaises, et est un médecin opérateur, tandis que le second, complétement étranger à la pratique médicale, tend de plus en plus à devenir physicien, chimiste et naturaliste.

La réduction de tous les services de l'armée à leurs éléments indispensables a fait mettre en doute la nécessité de la pharmacie. Les régiments et les bataillons détachés comptent plus de deux cents infirmeries, dont quelques-unes, fort bien installées, ont un régime alimentaire spécial. On y traite de vingt à trente blessés ou malades et l'on y donne des tisanes, des potions et des médicaments.

Le médecin-major ou aide-major a une pharmacie, garde sous clef les substances toxiques et remplit parfaitement ses fonctions chirurgicales, médicales et pharmaceutiques.

Le rôle du pharmacien dans une ambulance est presque nul. Les caissons renferment les médicaments, et le pharmacien les distribue, comme les médecins le font dans leurs infirmeries. Ce service est le même dans les hôpitaux, malgré la multiplicité des prescriptions.

La comptabilité est plus compliquée, mais les conditions essentielles n'en sont pas changées.

La chirurgie et la médecine militaires forment aujourd'hui un corps unique dont la pharmacie est un agent très-précieux, mais secondaire.

Les dissentiments, dont vous êtes témoins, tiennent à l'oubli des différences qui séparent la pharmacie militaire de la pharmacie civile et le pharmacien du chimiste, et la subordination n'a jamais été une dégradation.

Le pharmacien civil fabrique, s'il le veut, ses médicaments ; cette liberté est interdite au pharmacien militaire.

On comprend les pertes de temps, d'argent et de sécurité qui résulteraient de la fabrication isolée et partielle des médicaments employés par le corps de santé.

On a soutenu que le pharmacien militaire était un chimiste, et qu'il devait à ce titre jouir de l'autorité d'un Serullas ou d'un Millon. En réalité, ces illustrations s'étaient dégagées de la pharmacie et l'on aurait été fort mal reçu, si l'on était venu parler à Sérullas, pharmacien en chef du Val-de-Grâce, des préparations de la pharmacie.

Ces remarques ne dépassent, en aucune façon, le point de vue militaire.

Qui voudrait, dans cette Académie, établir un antagonisme professionnel entre les médecins et des pharmaciens qui se nomment Parmentier, Pelletier, Caventou, Boudet, Chevalier, Gaultier de Claubry, Poggiale et Bussy.

La science ne voit dans ses rangs que des égaux dont la postérité règlera les degrés d'illustration ; mais la subordination hiérarchique est la condition impérieuse d'une armée et y domine.

On n'a pas craint de dire que les pharmaciens servaient à prévenir les fautes et les erreurs médicales ?

Cette assertion est insoutenable et sans excuse.

La médecine fait une étude approfondie des sciences naturelles, bases fondamentales de ses connaissances, et l'élève, avant de prendre sa première inscription au doctorat, ne justifie pas seulement d'une éducation littéraire complète, mais des notions du baccalauréat ès sciences.

Les cours de physique, de chimie, de botanique, de matière médicale, de médecine légale, de toxicologie, font partie de l'enseignement des Facultés de médecine, et les jeunes médecins militaires, dans leur passage au Val-de-Grâce, sont encore soumis à des exercices pratiques d'analyses, d'expertises et de manipulations qui les initient aux devoirs et aux difficultés de leur art.

L'idée de leur adjoindre des pharmaciens pour les rectifier n'a rien de sérieux, mais révèle une tendance et des prétentions extrêmement regretables.

L'autonomie exigeant un chef unique et responsable, la préséance appartient évidemment au médecin, dont les ordonnances doivent être exécutées par le pharmacien. La constitution de deux corps autonomes serait complétement irrationnelle, puisque la pharmacie ne saurait exister un seul moment sans la médecine.

Ce serait multiplier les oppositions et les résistances qu'il importe tant de supprimer, et le commandement dirait toujours à un pharmacien venant lui demander des ordres : suivez le médecin et exécutez ses prescriptions.

Aucun corps, on ne saurait trop le répéter, ne résiste à l'action dissolvante et destructive de chefs incompétents, et placer la médecine militaire sous la direction de l'intendance était en compromettre et en annihiler les services.

L'épreuve a été longue et les mêmes erreurs semblent se continuer indéfiniment.

Les critiques que j'avais adressées au service des ambulances de guerre, dans ma relation de la campagne de Constantine en 1836, avaient déjà été formulées par Percy, au commencement de ce siècle, et ont été renouvelées en 1870 : abandon presque complet des médecins livrés à tous les hasards, stationnements illogiques, et quand des aides de camp venaient nous dire : le poste des chirurgiens est auprès des blessés qui les réclament, nous étions dans la nécessité de répondre : les chirurgiens sont désespérés de leur inaction, faites marcher les caissons d'ambulance et ils les suivront.

Un médecin-major, aujourd'hui professeur à la faculté de médecine de Nancy, M. Beaunis, a raconté l'odyssée de son service pendant la retraite de l'héroïque Bourbaki, et il a résumé dans ces trois phrases l'ensemble des dépêches qu'il put échanger : attendez des ordres, — suivez le mouvement, — faites le mieux que vous pourrez.

Personne particulièrement n'est coupable de ces douloureux résultats, dont la responsabilité remonte à une organisation vicieuse. Mais l'homme a été doué de prévoyance et de perfectibilité, et il serait impardonnable de toujours retomber dans les mêmes fautes.

L'armée a besoin d'un corps de santé, dont les membres lui rendent les services les plus étendus et les plus complets, dans toutes les situations où ils peuvent se trouver, isolés ou réunis.

Le médecin le plus utile est celui qui opère les blessés sur le champ de bataille, traite les malades dans les hôpitaux et leur prescrit et à l'occasion leur prépare et leur distribue

des médicaments, et répond comme hygiéniste, épidémiologiste, physicien, chimiste et toxicologiste à toutes les exigences de son art.

Cette généralité de connaissances est celle que donnent les facultés de médecine et l'école du Val-de-Grâce et n'empêche nullement les aptitudes professionnelles.

L'Etat a le choix parmi de nombreux candidats, et dans une profession illustrée par Ambroise Paré, Lapeyronie, Lombard, Sabatier, Percy et l'Ambroise Paré de notre temps, Larrey, dont le nom est si dignement porté par son fils, l'admission de jeunes médecins qui ne seraient pas opérateurs serait inexcusable.

On trouvera dans les publications de M. le général Ducrot, qui joint à ses grandes qualités militaires celles de l'organisateur, un rapport que j'avais eu l'honneur de lui remettre à ce sujet.

On a cherché à effrayer les médecins des responsabilités de leur autonomie. Les médecins savent que les devoirs croissent avec l'autorité, et ils sauront les remplir dans l'intérêt de l'armée, qui est celui de la France.

Cette autonomie existait à l'école de Strasbourg, comme à celle du Val-de-Grâce, et a donné d'excellents résultats.

D'autres nations ont presque entièrement supprimé la pharmacie militaire et n'en ont conservé qu'un petit nombre de membres et un comité de fabrication, d'approvisionnement et d'expertises ; telle sera probablement la solution de l'avenir. Votre commission toutefois a trouvé cette réforme trop radicale et vous a proposé de conserver à la pharmacie sa constitution et ses grades en la subordonnant au corps médical.

Ces conclusions présentées à l'unanimité et si remarquablement rédigées et défendues par MM. Broca, Legouest et H. Larrey semblent, dans nos conditions actuelles, les plus conformes aux intérêts de l'armée, et nous n'hésitons pas à nous y rallier.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.